YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/FBT

DECISION N° 2008/146

OBJET : Contrat de prestation de service relatif à la rédaction du texte « Anita de Caro » pour le catalogue de l'exposition des œuvres de ROGER VIEILLARD et ANITA DE CARO du 12 septembre au 30 novembre 2008, passé avec Madame Lydia HARAMBOURG.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer la Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise, dans le cadre de l'inauguration de la Ferme Ornée située dans le Parc de la Propriété Caillebotte, 8 rue de Concy à YERRES (91330), une exposition de gravures, peintures et sculptures de Roger VIEILLARD et Anita de CARO du 12 septembre au 30 novembre 2008,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres souhaite demander à Madame Lydia HARAMBOURG, historienne-critique d'art, la rédaction du texte « Anita de Caro » pour le catalogue de l'exposition susnommée,

DECIDE

DE signer un contrat de prestation de service avec Madame Lydia HARAMBOURG, 3 place des Pyramides – 75001 PARIS, pour la rédaction du texte « Anita de Caro » pour le catalogue de l'exposition de gravures, peintures et sculptures de Roger VIEILLARD et Anita de CARO, dans la Ferme Ornée, Parc de la Propriété Caillebotte du 12 septembre au 30 novembre 2008,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

DIT que le prix de la prestation s'élève à 2.000,00 euros hors taxes, soit 2.392,00 euros toutes taxes comprises,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2008.

Fait à Yerres, le 6 juin 2008

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres